



Services d'Approvisionnement – Ottawa
200 rue Kent,
Ottawa, Ontario K1A 0E6

Le 22 Septembre 2023

Objet : **Demande d'offre à commandes 30004115** - Offre à commandes régionale pour la Gestion de Divers Sites Contaminés au Québec

ADDENDA N° 2

À la suite de la demande d'offre à commandes susmentionnée, nous transmettons le présent **Addenda n°2** pour répondre aux questions reçues jusqu'à date. Notez qu'il y a également un changement dans les exigences obligatoires suite à la Question n°3.

1. Questions et Réponses

Q1

Le montant de l'offre à commande n'est pas indiqué. Cette information est requise pour que nous puissions prendre une décision éclairée pour soumettre ou non une offre de service

R1

Le MPO estime une valeur annuelle de 2,25 M\$ pour les 2 volets.

Q2

Pour le volet 2, jusqu'à 3 firmes pourraient être retenues. Selon notre compréhension, et d'après la section 7.8 du DOC, cette procédure pourrait faire en sorte qu'une firme classée 2e ou 3e pourrait ne jamais avoir de commande subséquente à l'OC. Considérant l'effort requis pour répondre à la présence DOC, il est nécessaire pour nous de connaître plus précisément la répartition des montants de l'OC afin de permettre une prise de décision éclairée

R2

Le MPO n'est pas en mesure de préciser la répartition des montants entre les deux volets. Bien que la procédure de commande soit basée sur le droit de premier refus, le MPO anticipe plusieurs mandats annuellement et en parallèle en évaluation et gestion de risque. Il n'est pas attendu que tous les mandats pourront être réalisés par une seule firme. A titre d'exemple, le MPO a donné jusqu'à maintenant, pour l'année fiscale 23-24 en cours, six mandats en évaluation et gestion de risque pour un montant global de 500 000\$ environ.

Q3

Critères obligatoire O3a et O3b (volet 2) : Des personnes dûment qualifiées qui ont fait leurs études universitaires hors du Canada pourraient ne pas avoir de diplôme de Baccalauréat mais détenir un diplôme de même niveau ou supérieur (ex. maîtrise ou doctorat obtenu en France). Serait-il possible de modifier ce critère en conséquence?

R3



30004115

Le Baccalauréat peut être remplacé par un diplôme équivalent ou un diplôme de niveau d'études supérieur (maîtrise, doctorat) dans un domaine relié à l'environnement. Ceci s'applique également pour les critères d'évaluations O1a et O1b. Voir les critères modifiés ci-dessous :

À la PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 - CRITÈRES D'ÉVALUATION :

Supprimer O1a, O1b, O3a et O3b entièrement, et **remplacer** par :

O1a : L'Offrant **doit** proposer un (1) directeur de projet ayant **au moins** douze (12) années d'expérience pertinente en sites contaminés au cours des quinze (15) dernières années et **doit** démontrer son expérience en fournissant le curriculum vitae (CV) comprenant une description détaillée de l'expérience acquise antérieurement. Le directeur de projet proposé **doit** détenir un diplôme équivalent à un Baccalauréat ou un diplôme de niveau d'études supérieur (maîtrise, doctorat) dans un domaine relié à l'environnement et l'offrant **doit** fournir une copie du diplôme avec son offre.

O1b : L'Offrant **doit** proposer un (1) chargé de projet (professionnels) de niveau intermédiaire ayant au moins 5 années d'expérience en sites contaminés et un (1) chargé de projet de niveau sénior ayant au moins neuf (9) années d'expérience en sites contaminés et **doit** démontrer leur expérience en fournissant le curriculum vitae (CV) comprenant une description détaillée de l'expérience acquise antérieurement. Les chargés de projet proposés **doivent** chacun détenir un diplôme équivalent à un Baccalauréat ou un diplôme de niveau d'études supérieur (maîtrise, doctorat) dans un domaine relié à l'environnement et l'offrant **doit** fournir les copies des diplômes avec son offre.

O3a : L'Offrant **doit** proposer un (1) directeur de projet ayant **au moins** douze (12) années d'expérience pertinente en évaluation des risques au cours des quinze (15) dernières années et **doit** démontrer son expérience en fournissant le curriculum vitae (CV) comprenant une description détaillée de l'expérience acquise antérieurement. Le directeur de projet proposé **doit** détenir un diplôme équivalent à un Baccalauréat ou un diplôme de niveau d'études supérieur (maîtrise, doctorat) dans un domaine relié à l'environnement et l'offrant **doit** fournir une copie du diplôme avec son offre.

O3b : L'Offrant **doit** proposer un (1) chargé de projet (professionnels) de niveau intermédiaire ayant au moins 5 années d'expérience en évaluation des risques et **doit** démontrer son expérience en fournissant le curriculum vitae (CV) comprenant une description détaillée de l'expérience acquise antérieurement.

Le chargé de projet proposé **doit** détenir un diplôme équivalent à un Baccalauréat ou un diplôme de niveau d'études supérieur (maîtrise, doctorat) dans un domaine relié à l'environnement et l'offrant **doit** fournir une copie du diplôme avec son offre.

Q4

La section 7.2.1 mentionne que « Les factures doivent contenir : [...] j. Les déductions correspondant à la retenue de garantie, s'il y a lieu. ». Aucune retenue de garantie n'étant indiquée dans la section 7.5.3-modalités de paiement, nous comprenons qu'aucune retenue de garantie n'est prévue. Svp confirmer.

R4

Oui, c'est bien le cas. Aucune retenue de garantie ne sera requise.

Q5

Est-ce possible de ne soumettre qu'un des deux volets ou devons-nous soumettre les deux volets pour être conforme?



R5

Oui c'est possible de soumettre pour un des deux volets seulement.

Q6

Pourriez-vous nous informer quelle est l'envergure approximative des 5 offres à commandes pour le volet 1 et des 3 offres à commandes pour le volet 2 ?

R6

Voir la réponse à la Question n^o1.

Q7

À la section 03B dans les critères obligatoires, il est mentionné que L'Offrant doit proposer un (1) chargé de projet (professionnels) de niveau intermédiaire ayant au moins 5 années d'expérience en évaluation des risques. Est-ce qu'il serait possible de réduire à 3 ans d'expérience plutôt que 5?

R7

Pour le besoin de la qualification, la firme doit présenter un chargé de projet de 5 ans d'expérience minimum.

Q8

A plusieurs endroits dans le document d'appel d'offres, il est mentionné le mot « Entrepreneur », est-ce que nous devrions détenir une licence RBQ?

R8

Le terme entrepreneur est à prendre au sens large et désigne dans le cas présent une firme de consultation en environnement. Il n'est pas requis de détenir une licence RBQ.

Q9

Dans le cas où nous voudrions soumissionner pour les deux volets (VOLET 1 – Évaluation environnementale de site et réhabilitation environnementale et VOLET 2 – Évaluation des risques toxicologiques et écotoxicologiques et études connexes), devons-nous les monter ensemble ou séparément. (Section 1, Section 2 et Section 3) La numérotation nous laisse croire que c'est ensemble : Volet 1 - CC1, CC2 CC3, CC3.1, CC3.2 et CC3.3
Volet 2 - CC4, CC5, CC6, CC6.1, CC6.2

R9

Si vous soumissionnez pour les deux volets, vous pouvez remplir une seule fois les tableaux de l'annexe B (sections II), l'annexe E et les attestations (section III). Par contre, il est nécessaire de soumettre des documents séparés pour la section I, pour couvrir les critères de soumission pour chacun des 2 volets. Également, vous pouvez soumissionner pour chaque volet séparément (c'est-à-dire Section I, Section II et Section III pour le Volet 1, et Section I, Section II et Section III pour le Volet 2).

Q10

A la pièce jointe 1 de la partie 4 – Critères d'évaluation, Volet 1, section O2 (pas de # de page au DOC français mais page 14 à celui anglais), un projet en région éloigné est défini en bas de page comme un site qui n'est



30004115

accessible que par bateau ou par hélicoptère ou qui se trouve dans les régions de la Côte-Nord ou du Nord-du-Québec (idem dans la définition en anglais). Ainsi, devons-nous comprendre qu'un projet accessible que par bateau ou hélicoptère au Canada ailleurs qu'au Québec est acceptable ?

R10

Pour le volet 1, les projets soumis à l'exigence O2 doivent avoir été réalisés au Québec. Pour le volet 2, les projets soumis à l'exigence O4 peuvent avoir été réalisés au Canada. Ainsi, un projet soumis sous l'exigence O2 en tant que site en milieu éloigné doit avoir été réalisé au Québec suivant la définition indiquée en bas de page.

Q11

A la pièce jointe 1 de la partie 4 – Critères d'évaluation, Volet 1, sections O1 et CC1 est-ce qu'une personne peut occuper plusieurs catégories de ressources requises si elle répond aux exigences demandées pour les années d'expérience et démontre l'expérience ? Aussi, pouvez-vous svp nous indiquer quel est le « Tableau 1 » auquel il est fait référence 2 fois à CC1 et CC4 mais qui ne semble pas être identifié.

R11

Oui une personne peut occuper plusieurs catégories de ressources en autant qu'elle démontre clairement qu'elle répond aux exigences de chaque catégorie de ressources. Le tableau 1 correspond au tableau de la section 3.15 de l'annexe A.

Q12

Concernant les projets qui doivent être présentés, il est mentionné que les projets antérieurs doivent être entrepris au cours des cinq (5) dernières années. Nous comprenons que ces projets ne doivent pas être nécessairement terminés. Est-il possible de confirmer notre interprétation ?

R12

Les projets non complétés, mais dont les travaux de terrain auront débuté avant ou au moment de la soumission seront acceptés.

Q13

Concernant l'expérience de notre personnel clé, est-ce que les années d'études post baccalauréat dans le domaine de l'environnement (géologie, biologie, ingénierie, chimie, etc.) peuvent être comptabilisées comme année d'expérience ?

R13

Les années d'expérience peuvent comprendre les années d'étude post-baccalauréat en autant que celle-ci correspondent aux exigences (ex. Études de la maîtrise en biologie pour un professionnel).

Q14

Dans le cas d'un congé parental, est-ce que la durée sur laquelle est comptabilisée l'expérience peut être prolongée de la durée du congé. Un parent ayant pris un congé de 1 an peut-il se faire reconnaître son expérience sur une période de 11 ans au lieu de 10 ?

R14



30004115

Le congé parental peut-être ajouté à la période au cours de laquelle l'expérience peut être acquise. Ainsi, s'il est demandé d'avoir 5 ans d'expérience au cours des 10 dernières années, la personne ayant pris un congé parental d'un an pourrait démontrer avoir acquis 5 ans d'expérience au cours des 11 dernières années.

Q15

À la page 39 de 103, il est indiqué que toutes les locations, les frais de déplacement, l'achat de matériel, les sous-traitants etc. seront facturables au prix effectif sans aucune majoration. Puisque dans certains projets, surtout ceux qui impliquent la réhabilitation environnementale, il peut y avoir une proportion très importante de dépenses par rapport aux honoraires, nous demandons s'il sera possible de discuter une majoration qui rende viable financièrement l'exécution de ce type de mandat (autrement le seul cout associé à la gestion des sous-traitants et fournisseurs rendrait ces mandats d'aucun intérêt financier)

R15

Nous acceptons une majoration allant jusqu'à 10 % pour les sous-traitants. Par contre, aucune majoration ne sera acceptée pour les frais d'achats de matériel, de location ou de déplacement. Le temps de gestion est facturable en honoraire.

Q16

Les projets à présenter à l'O2 doivent-ils avoir été complétés à 100% ? Dans le cas contraire, quel est le pourcentage d'avancement requis pour les projets pour être acceptés ?

R16

Voir la réponse à la Question n°12.

Q17

Les CV doivent-ils être présentés à la fin seulement où les ressources clés doivent également être présentées dans le texte en plus des CV ?

R17

Les CV seuls peuvent suffire mais doivent permettre de vérifier la rencontre des critères d'évaluation tel que précisé à la pièce jointe 1 de la Partie 4

Q18

Quel est le nombre de page maximal accepté pour la présentation des projets ?

R18

il n'y a pas un maximum de pages pour la présentation des projets, mais le MPO encourage les soumissionnaires à limiter chaque description de projet à 1 à 2 pages.

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes

Cordialement,



Mazen Obeid

Senior Contracting Officer | Agent principal des marchés
Procurement Services | Services d'approvisionnement
Fisheries and Oceans Canada | Pêches et océans Canada
Government of Canada | Gouvernement du Canada
Mazen.Obeid@dfo-mpo.gc.ca | 613 299-2564